

COMMUNIQUE DE PRESSE

☞ Environ 3 % de la population serait intellectuellement précoce, au moins un enfant par classe. ***La précocité intellectuelle n'est nullement exceptionnelle.***

☞ On rencontre des enfants à haut potentiel intellectuel ***dans tous les milieux sociaux***, dans toutes les écoles, y compris dans les écoles de niveau faible ou classées ZEP.

☞ **Paradoxe** : avec un QI >130, certains n'auront pas le bac et sortiront sans qualification. Contrairement à une idée reçue, ils ne sont **pas toujours** « **les premiers de la classe** ».

L'Association AE-HPI Languedoc-Roussillon en collaboration avec plusieurs associations souhaite :

« Parler haut et fort des besoins de ces enfants »

C'est pourquoi, elle organise :

UNE JOURNEE DE LA PRECOCITE INTELLECTUELLE

**EN PRESENCE DE MONSIEUR JACQUES LIMOUZIN,
DOYEN DE L'INSPECTION AU RECTORAT DE MONTPELLIER
REPRESENTANT MONSIEUR CHRISTIAN PHILIP,
RECTEUR D'ACADEMIE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

LE 28 NOVEMBRE 2009

**A MONTPELLIER
(Espace Jacques 1^{er} d'Aragon – Place de la Révolution)**

De 9 H 00 à 18 H 00

Un colloque

**Sur l'intégration sociale et scolaire des
enfants a haut potentiel intellectuel**

**Sous le parrainage de Monsieur Todd LUBART,
Professeur de psychologie à l'Université PARIS Descartes - Paris V**

Et de

**Monsieur René PRY, Professeur de psychologie du développement
à l'Université Paul Valéry Montpellier III**

Des intervenants européens

Gabriel NISSIM, Président de la Commission Education
aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe

Asta GEORGSDOTTIR, Chercheur à l'Université de Paris V

Pilar RICON, psychologue, spécialiste en cognition et développement

Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, Vice-Présidente
de la Commission Education à l'UNESCO

Claudia JANKECH-CARETTA, psychologue de l'enfant et de l'adolescent
(Fédération suisse des Psychologues)

Micheline ABERGEL, Présidente nationale de l'Association
pour l'Epanouissement des Hauts potentiels intellectuels (AE-HPI)

Catherine BERDONNEAU, Docteur en Didactique des Mathématiques, membre de la
Commission Ministérielle sur les HPI

Des intervenants régionaux

Alain GUILLOTON, Proviseur du lycée d'Aubenas

Norbert BISCONS, chargé du dossier HPI au sein de l'Académie de Montpellier

Mehdi LIRATNI, Professeur de psychologie du développement et psychologie à
l'Université Paul Valéry de Montpellier

A 20 H 30

Un spectacle à voir en famille ou entre amis

**« Narrons-nous les Droits de
l'Homme »**

Ecrit, réalisé et interprété par de jeunes membres de l'association AE-HPI
avec le concours de Déclic Théâtre Action

Et une exposition d'œuvres réalisées par des jeunes avec notamment :

- des affiches « Agis pour tes droits » dans le cadre d'un concours organisé par l'association Francas avec le patronage du Ministre de l'Education, « 20 millions de visages pour les 20 ans des droits de l'enfant »,
- des poèmes « Poétise-moi les Droits de l'Homme... » dans le cadre d'un concours organisé par l'association Regards d'enfants avec la participation du Service Education du Conseil de l'Europe

Qu'est-ce que l'AE-HPI-LR?

Depuis 2002, notre équipe d'adultes HPI, de parents HPI, et de professionnels oeuvre pour l'Epanouissement des enfants à Haut Potentiel Intellectuel/enfants précoces en région Languedoc Roussillon.

En mai 2007, nous avons décidé de rejoindre l'AE-HPI (Association pour l'Epanouissement des enfants à Hauts Potentiel), association nationale dont la présidence est assurée par Mme ABERGEL.

C'est ainsi que l'AE-HPI LANGUEDOC ROUSSILLON a déclaré son activité en Préfecture le 26 mai 2008.

Les actions de l'association

Pour prévenir des risques d'échecs scolaires, des troubles du comportement et de la délinquance dont l'enfant à haut potentiel intellectuel peut selon le contexte social et économique être victime, l'AE-HPI LR développe des actions de proximité et apporte des réponses concrètes en s'appuyant sur sa connaissance du tissu local et régional et sur son réseau de professionnels par cinq axes prioritaires :

1 - Informer les professionnels de l'enseignement et le public sur les difficultés d'intégration rencontrées par les HPI, tout au long de leur scolarité, de leur vie sociale ou professionnelle. (formation, sensibilisation, animations pédagogiques, conférences..)

2 - Rencontrer les différents acteurs des collectivités territoriales : informer sur les besoins spécifiques des EHPI et aider à la mise en place des prises en charge.

3 - Inciter ces mêmes acteurs à modifier leur regard sur : les pratiques pédagogiques et éducatives, les difficultés associées, l'accompagnement (médical, paramédical et social), la réinsertion des jeunes (16-19 ans) en échec ou sans diplôme, la reconversion des adultes (VAE...)

4 - Organiser la vie associative (journée familiale, activités pour les enfants, ados et adultes HPI)

5 - Privilégier les relations de partenariat en Languedoc Roussillon

Nos actions s'inscrivent dans le cadre de la loi "favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances". Ce sont donc, pour 2,5 % à 4 % des enfants scolarisés, une réponse de prise en charge à moindre coût, une meilleure intégration et une ascension sociale particulièrement pour les enfants les plus talentueux des milieux défavorisés.

Pourquoi un colloque ?

Pour fédérer les organisations associatives

Ce colloque est organisé dans le but de fédérer, d'associer les différents acteurs, d'interagir et de mobiliser pour les enfants HPI (Haut Potentiel Intellectuel), le plus de professionnels, de chercheurs, d'universitaires et d'élus.

C'est la première fois qu'un colloque réunit autour d'une même tribune huit présidents d'associations qui souhaitent échanger leurs pratiques et leurs savoirs.

Il se veut le tremplin d'une information et une formation massive des éducateurs (parents et professeurs, acteurs de l'Education Nationale), des professionnels de santé (orthophonistes, médecins, ...), des services sociaux (CAF, DASS, ...) et des structures territoriales qui les accueillent (maisons pour tous, centres de loisirs, crèches, ...) afin que chaque acteur sensibilisé soit l'un des porte-parole, l'un des maillons d'une chaîne qui doit se construire et se consolider autour de l'enfant HPI et de sa famille.

Pour reconnaître leurs besoins et faciliter leur intégration

La spécificité de l'enfant précoce/à haut potentiel intellectuel doit être reconnue de tous comme une **différence susceptible de créer une rupture d'apprentissage et/ou de la souffrance**. Non prise en compte, cette différence peut être à l'origine de difficultés d'intégration, du décrochage scolaire, de l'échec social et professionnel surtout dans les milieux les plus modestes.

Le cadre familial et social ne peut pas toujours répondre à la demande des enfants HPI. Il est essentiel pour **assurer l'égalité des chances**, qu'ils puissent être détectés le plus tôt possible au sein de l'Education Nationale mais aussi au sein des structures territoriales pour bénéficier des accompagnements et prises en charge accessibles à tous et ainsi favoriser leur intégration sociale et scolaire.

Pour comprendre la nécessité d'une réponse adaptée et institutionnelle

Par ce colloque, l'AE-HPI Languedoc Roussillon souhaiterait que la région, le département et les municipalités se mobilisent et comprennent l'**intérêt de reconnaître et de prendre en charge précocement** ces enfants à besoins éducatifs particulier car **sans réponse** à la demande de l'enfant, à sa soif de comprendre, d'apprendre et de communiquer, **l'intelligence se fait souffrance, maux et violence** ... et parfois, c'est le drame.

Pour accompagner globalement

Aux côtés de l'Education Nationale, les élus pourraient **partager le coût spécifique de la précocité intellectuelle**, aujourd'hui uniquement **supporté par les familles**. De nombreux parents ne sont pas en mesure de faire les démarches nécessaires pour faire **reconnaître les droits** de leur enfant ou de **mettre en place des palliatifs** contre la souffrance psychologique et l'échec scolaire. C'est un paradoxe de voir des enfants à haut potentiel intellectuel avéré sortir de l'école avec peu ou pas de qualification. Œuvrer pour l'épanouissement de ces enfants **n'est pas l'apanage des associations**. Cela devrait être **l'affaire de tous**, pour qu'ils ne souffrent plus de leur différence.

Pour informer sur les dispositifs applicables

Extrait de la recommandation 1248 relative à l'éducation des enfants surdoués - Conseil de l'Europe.

« Aucun pays ne peut en effet se permettre de gaspiller des talents, et ce serait gaspiller des ressources humaines que de ne pas déceler des potentialités intellectuelles ou autres »